

FORMATION

REF : CACES-20 / V11-2017



« Chariots Automoteurs de Manutention à Conducteur Porté » R.389

TEST CACES®

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

La **R.389**, applicable depuis le 01/01/2001, recommande l'obtention d'un CACES®, valide 5 ans, pour toute conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté car il constitue, suivant la **Circulaire DRT 99/07 du 15/06/1999**, un bon moyen de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et de savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité.

OBJECTIFS :

- ◆ Obtenir un ou plusieurs CACES® permettant de conduire une ou plusieurs catégories de chariots appartenant à la R.389 en toute sécurité.

CATEGORIES DE PEMP :

1. Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levée < 1m)
2. Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg
3. Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg
4. Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000 kg
5. Chariots élévateurs à mât rétractable
6. Déchargement, chargement, transfert de chariot sans activité de production (porte engin), maintenance, démonstration ou essais

DEROULEMENT DU TEST :

- ◆ Les tests théoriques et pratiques sont effectués par une personne physiquement différente du formateur, conformément à la R.389.
- ◆ L'examen théorique (commun à toutes les catégories de chariots) regroupe tous les candidats durant une heure.
- ◆ Pendant l'examen pratique, les candidats sont évalués individuellement.
- ◆ L'attestation provisoire est remise aux candidats reçus, en fin de journée de test.

Mise à disposition du testeur dès son arrivée :

(Sinon ajournement du test)

- ◆ Notice d'utilisation du constructeur en français.
- ◆ Certificat de conformité CE ou équivalent.
- ◆ Rapport de VGP à jour et levé de toutes réserves.
- ◆ Carnet de maintenance.

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

Les tests pratiques de la recommandation R389 de la CNAM-TS sont réalisés sur plateau dédié.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne utilisant régulièrement ou occasionnellement un chariot de manutention à conducteur porté.

PRE-REQUIS :

- ◆ Avoir suivi la formation à la conduite en sécurité du chariot correspondant.
- ◆ Maîtrise de la langue française. Dans le cas contraire, la présence d'un traducteur est sollicitée.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 tests maximum / session

DUREE DE LA SESSION : 1 jour (7h)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Le testeur fait partie de la cartographie de testeurs CACES® de la société FOSEC.
- ◆ Les exercices pratiques sont réalisés avec des agrès standards mais peuvent être réalisés avec des charges spécifiques à l'entreprise.
- ◆ Une note minimum est requise pour la théorie et la pratique.
- ◆ En cas de réussite, une carte CACES® est remise.
- ◆ En cas d'ajournement en théorie et/ou en pratique, le candidat devra effectuer un complément de formation et repasser la partie du test non validé via le même organisme testeur CACES® certifié. Pour cela il dispose d'un délai de 6 mois.
- ◆ La CNAMTS recommande un recyclage tous les 5 ans.